

Lyon, le 18 juin 2012

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## **Préparation de rentrée 2012 pour le 2<sup>nd</sup> degré (aménagement de service et mesures complémentaires)**

### I. Aménagements de service des stagiaires :

Dès la rentrée scolaire 2012, les 372 stagiaires, agrégés, certifiés, documentalistes, conseillers principaux d'éducation, bénéficieront tout au long de l'année d'une décharge horaire. Pour les personnels enseignants, cette décharge a été fixée à 3 heures hebdomadaires.

La situation des établissements accueillant des fonctionnaires stagiaires sera examinée au cas par cas, afin que la décharge du stagiaire puisse être compensée en heures de la manière adéquate.

Ainsi, les blocs de moyens provisoires (BMP) pourront être corrigés en fonction d'une part des décharges (stagiaires, décharges syndicales, préconisations médicales...) et d'autre part des modifications de structures liées à l'affectation des élèves de seconde et de première.

### II. Mesures nouvelles concernant la formation des stagiaires et le tutorat :

Un plan de formation renforcé et individualisé est mis en place dès la rentrée 2012. Intégrant les décharges de service, il est élaboré avec l'objectif de donner aux stagiaires davantage de temps pour acquérir les compétences professionnelles attendues et conduire une réflexion sur leur pratique.

En outre, la mission des tuteurs fait l'objet d'une formation de 18 heures au cours de l'année, afin de mieux répondre aux attentes exprimées.

Dans ce cadre, le plan de formation 2012-2013 des stagiaires comprendra, outre le module d'entrée dans le métier de la pré-rentrée (21 heures), au moins 36 journées (modules disciplinaires, modules thématiques, conduite de classe, tutorat / analyse de pratique, stages PAF).